



# PLUM' INFO

## BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION COMMUNE DE PLUMAUGAT N° 36

Responsable publication : M. CHEVALIER  
☎ : 02.96.83.12.31. – Fax : 02.96.83.15.63.  
E-mail : MAIRIE-DE-PLUMAUGAT@wanadoo.fr  
Site internet : <http://pagesperso-orange.fr/plumaugat/>  
Abonnement annuel : 8.00 € (pour un envoi à chaque numéro)

Jeudi 17 Novembre 2011

### RESUME CONSEIL DU 27 Octobre :

*(Le compte rendu intégral est affiché en mairie)*

**Révision loyer commerce multi services :** Le montant est fixé à 711,64 € (selon l'indice de révision des loyers commerciaux publié par l'INSEE) à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2011.

**Admission en non-valeur : créance irrécouvrable :** M. Le Maire fait part au CM d'un courrier de la trésorerie au sujet de sommes à recouvrer sur les factures de cantine. Un débiteur a quitté la commune sans laisser d'adresse. Le CM décide d'inscrire cette somme à l'article 654 du budget (perte sur créances irrécouvrables)

**Devis portail cantine garderie, garde corps « les Hirondelles » :** M. Le Maire expose au CM que pour des raisons de sécurité, le grillage cantine garderie (côté école) serait à remplacer par un portail ; un garde corps serait à poser à la sortie du gîte n°3 des « hirondelles » ainsi qu'une barrière à accès limitatif à l'entrée du chemin piétonnier au lotissement du Vieux Chêne.

Après délibération, le CM décide de retenir le devis des Ets BUSNEL de Caulnes.

**Voirie Impasse des Tilleuls :** M. Le Maire présente au CM le procès verbal de la commission d'appel d'offres, la proposition de l'entreprise EUROVIA est la plus avantageuse. Le CM décide de retenir la proposition d'EUROVIA pour un montant de 24 110 € et donne pouvoir à M. Le Maire pour signer le marché et toutes les pièces nécessaires.

**Aménagement de sécurité entre les lotissements à la Touche et aménagement d'un carrefour :** M. Le Maire propose au CM de revoir les conditions de circulation entre les lotissements de La Touche et des Lauriers ; d'étudier l'aménagement d'un carrefour entre le bas du lotissement des Lauriers, Les Hirondelles et la route du lotissement du Vieux Chêne et expose qu'il serait opportun de consulter un maître d'œuvre. Le CM décide de lancer une consultation auprès d'entreprises spécialisées en maîtrise d'œuvre.

**Futur lotissement : engagement des démarches de négociation :** M. Le Maire rappelle au CM qu'il a contacté différents propriétaires pour créer un futur lotissement (terrains route de Broons et près de l'étang.) ; que la commune dispose d'une parcelle en réserve foncière (C850). Après délibération, le CM donne pouvoir à M. Le Maire de négocier le prix du terrain, de proposer un échange avec la parcelle, de discuter des modalités et demande à M. Le Maire de rendre compte de l'évolution du dossier.

**Incorporation d'un bien sans maître (au Mottay) dans le domaine public :** M. Le Maire rappelle la réglementation applicable aux biens sans maître et expose au CM qu'un bien situé au Mottay (G 284) rentre dans cette procédure. Après délibération le CM décide que la commune s'appropriera ce bien.

### Mise à disposition locaux communaux aux

**Associations :** M. Le Maire rappelle au CM que certains locaux communaux sont mis à la disposition de certaines associations à titre gratuit. Suite à la proposition de M. Le Maire, le CM l'autorise à signer des conventions de mise à disposition à titre gratuit avec les différentes associations, afin de se mettre en conformité avec la réglementation.

**Location Salle des Fêtes : remboursement arrhes :** M. Le Maire rappelle au CM que des arrhes sont versées lors de la réservation de la salle et demande de préciser le cas de remboursement de ces arrhes en cas d'annulation. Le CM décide de les rembourser en cas de force majeure, ou si la salle est relouée à la même date.

### PELE – MELE :

1 – Rappel : Les nouveaux arrivants sur la commune sont invités à s'inscrire sur les listes électorales **avant le 31 décembre 2011** à la Mairie.

2 – La **déclaration annuelle des ruchers** est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010. L'objectif est de recenser la répartition des ruches sur le territoire et contribuer à une meilleure coordination de la surveillance sanitaire des abeilles. Contact : GDS 22 au 02.96.01.37.10.

### DATES A RETENIR :

#### Permanences :

Maire : de 9H00 à 12H00 les mar., vend. et sam.

1<sup>er</sup> adjoint : de 10H30 à 12H00 le jeudi.

Conseiller général : sur RDV à la maison de la Communauté à CAULNES, le jeudi de préférence.

#### Festivités / Vie des associations de novembre et décembre

19 Novembre : Choucroute APEL

26 Novembre : Buffet « Festival des battages »

2 & 3 Décembre : TELETHON ; le 2, belote par le Club du Bon Accueil et le soir concert avec la fanfare de Plumaugat (entrée 2 €) ; le 3, à partir de 11 h 00 animations à la Salle des Fêtes et à la caserne des pompiers.

10 Décembre : Fest Noz Nicolail'

#### Messes :

Samedi 10 Décembre à 18 h 00

Dimanche 25 Décembre à 10 h 30

#### Football : A domicile

4 Décembre à 15 h 00 Trémourel (3)

#### A l'extérieur

27 Novembre à 13 h 00 Pengouly (3)

11 Décembre à 13 h 00 Eréac (2)

#### Dans le Canton :

22 Novembre : AG Gas de la Rance à Caulnes

Prochain Conseil Municipal : Non défini